



Communiqué de presse

Fédération des professionnelles de la CSN

Revoir l'organisation du travail pour contrer les problèmes de santé psychologique liés au travail

Le ministre Couillard doit envoyer un message clair aux directions d'établissement, estime la FP-CSN

(Québec, le 2 novembre 2007) La Fédération des professionnelles (FP-CSN) demande au ministre Couillard d'envoyer un message clair aux directions d'établissement pour qu'elles impliquent les travailleuses et les travailleurs dans des démarches de réorganisation du travail comme moyen d'endiguer les coûts élevés résultant des problèmes de santé psychologique au travail.

En marge du conseil fédéral qui se réunit à Québec depuis hier, les délégué-es syndicaux ont accompagné le président de la fédération, Michel Tremblay, qui a déposé à l'attachée politique du ministre, Mme Claire Saint-Jean, le mémoire qui a été présenté récemment au groupe de travail présidé par M. Claude Castonguay. Cette action s'inscrit dans le cadre de la campagne que mène la CSN, sur le thème *Le public, c'est la santé pour tout le monde !*, contre l'offensive en faveur de la privatisation du réseau.

« Nous rejetons l'idée de faire davantage appel au secteur privé comme solution aux problèmes que traverse le réseau de la santé et des services sociaux québécois, a fait valoir Michel Tremblay à la représentante du ministre Couillard. Nous avons insisté sur la participation active des travailleuses et des travailleurs du réseau dans l'organisation du travail, un moyen reconnu par le ministre lui-même pour s'attaquer aux causes de l'absentéisme découlant notamment des problèmes de santé psychologique liés au travail. »

L'absentéisme : des coûts de 250 millions \$ par année

Dans le réseau public, la facture résultant de l'absentéisme s'élève à quelque 250 millions de dollars annuellement, un montant qui servirait mieux les soins de santé et les services sociaux, sous-financés actuellement. Le MSSS reconnaît la nécessité d'impliquer les travailleuses et les travailleurs dans des démarches d'organisation du travail au niveau local pour améliorer le climat et les conditions de travail du personnel, principales sources de l'absentéisme dans le réseau. « Le problème, c'est qu'une très grande majorité d'employeurs refusent d'aller dans cette direction », a dénoncé le porte-parole syndical qui a fait état de la dégradation des conditions de travail dans le réseau, de la non-reconnaissance du travail accompli qui s'est notamment traduit par des gels salariaux à répétition.

Il y a deux ans, Michel Tremblay avait profité de la participation du ministre Couillard devant l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux, pour lui remettre un exemplaire de la convention collective de la FP-CSN qui contient, depuis la négociation de 1999, une lettre d'entente qui invite les employeurs à revoir l'organisation du travail, de concert avec les syndicats. « Nous lui avons indiqué qu'aucune direction d'établissement n'avait participé à une telle démarche. Nous avons toujours cet article dans notre convention et il est inconcevable qu'il ne soit pas utilisé. C'est pourquoi nous réitérons notre demande au ministre de donner le signal aux directions locales », a poursuivi le président de la FP.

Les données provenant de différents groupes de travail du ministère sont éloquents : l'absentéisme lié aux problèmes de santé psychologique, découlant entre autres des surcharges de travail, de la démotivation et d'une mauvaise gestion, prive le réseau public de plus de 10 000 travailleuses et travailleurs par année. La facture d'indemnisation des absences s'élève à plus de 1,5 milliard de dollars pour la durée de la convention collective, un non-sens qui ajoute à la spirale de la dégradation des conditions de travail et qui prolonge les listes d'attente.

Cette réalité accroît d'ailleurs la pénurie de main-d'œuvre qui frappe en particulier les professionnelles, les techniciens et les techniciennes, la catégorie d'emploi que représente la FP-CSN. Récemment, le Conseil interprofessionnel du Québec a fait état de 34 professions, sur 51, en situation de pénurie. L'organisme note que plus de 5200 postes de travailleurs sociaux, 1377 d'orthophonistes, 3200 de technologistes médicaux, 3292 d'ergothérapeutes, pour ne citer que ces professions, devront être comblés au cours des prochaines années.

La Fédération des professionnelles de la CSN représente plus de 8000 professionnelles, techniciennes et techniciens regroupés dans une quarantaine de syndicats partout au Québec.

Pour renseignements : Louis-Serge Houle
 Service de l'information de la CSN
 514 792-0795